Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260605-D2026060507-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 5 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
29/05/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE

Secrétaire de séance : Valérie LE NEN-HAMEURY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le vendredi 5 juin 2026, à 18 heures, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Sandie COZ, Sylvie KWAYEB, Jacques LE STEUN, Valérie LE NEN-HAMEURY, Bruno CASTREC, Katell CORRE, Florent LENCOT et Etienne LEROY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Sabrina BOTORNE à Gwénaëlle QUERE, Benoit PERIOU à Etienne LEROY, Raymond TESSIER à Bruno CASTREC, Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB, Auguste GIRARDOT à Arnaud FAVE, Franck BODENES à Florent LENCOT, Françoise LAURENT à Valérie LE NEN-HAMEURY et Anne GRIMALDI à Katell CORRE

D 2026 06 05 07 – DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE CADEAUX OU BONS D'ACHAT AUX AGENTS COMMUNAUX LORS DE LEUR DÉPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, la Commune doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.
Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour les services rendus à la collectivité,
Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèque-cadeau) sera d'une valeur maximale de 200,00 € (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale). Ce montant pourra être revalorisé automatiquement en fonction de l'évolution des plafonds d'exonération de l'URSSAF.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite de 200,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite de 200,00 €, et autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.
Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de
- la publication le.....: 10/06/2026
- la transmission à la Préfecture le.....: 10/06/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 10/06/2026
Pour extrait conforme
Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Valérie LE NEN-HAMEURY, secrétaire